

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Mercredi 12 Avril 2017 à 18 h 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mercredi 12 Avril 2017 à 18h15** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Vendredi 31 Mars 2017** avec l'ordre de jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Mardi 21 Février 2017
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - Compte Administratif 2016 – M14 – Compte de Gestion du Percepteur
- 5 - Affectation du Résultat 2016 – Budget communal M14
- 6 - Compte Administratif 2016 – M49 – Compte de Gestion du Percepteur
- 7 - Affectation du Résultat 2016 – Budget annexe M49
- 8 - Tarifs 2017
- 9 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Rémunération du personnel encadrant
- 10 - Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités 2017
- 11 - Taux des contributions directes pour 2017
- 12 - Maison de Chavelot : Tarifs
- 13 - Budget communal M14 – 2017
- 14 - Budget annexe eau - assainissement M49 – 2017
- 15 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable(RPQS)
- 16 - SCOT : Mise à disposition des données numériques à GRDF
- 17 - Communauté d'Agglomération d'Épinal : Composition de la Commission Locale d'Évaluations des Transferts de Charges – Désignation des représentants
- 18 - Indemnités des élus – Relèvement de l'indice de référence
- 19 - Questions diverses

Sont présents : Messieurs ALLAIN BRICE FERINA LAMBERT
PREVOT THOMAS
Mesdames EDEL FORLER JACQUOT M. LEMOINE
MAURICE J

Sont excusées : Monsieur MAURICE Mesdames JACQUOT N.
KURTZMANN

Procurations : Monsieur MAURICE Mesdames JACQUOT N.
KURTZMANN ont donné respectivement procuration à
Messieurs FERINA THOMAS et ALLAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Le Quorum étant atteint,

Madame Marie-Line LEMOINE a été élue secrétaire de séance

Avant de commencer la séance, Monsieur RAFFEL propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour. Le premier concerne l'amortissement des subventions versées aux particuliers dans le cadre des ravalements de façades. Le deuxième point concerne la mise à disposition d'un agent à une autre commune.

Les membres de l'assemblée acceptent de rajouter ces 2 points.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU MARDI 21 FÉVRIER 2017

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du Mardi 21 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Immeuble appartenant à M. MOTTE Jean-Yves, 30 rue des Marronniers
- ⇒ Terrains non bâtis appartenant aux Etablissements BARRIÈRE, lieu-dit « Maix Nicolas Barry »

3. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ relaté par Monsieur Claude THOMAS

☞ **Travaux réalisés :**

- ⇒ Remplacement de la porte d'entrée et de 3 portes de service détériorées aux vestiaires du foot suite à effraction
- ⇒ Remplacement du rideau métallique détérioré suite à intrusion à l'atelier municipal
- ⇒ Remplacement de la vitre de la porte d'accès à la Mairie par la cour de l'école de garçons suite au bris par un élève
- ⇒ Remise en état des bacs de fleurissement rue des Marronniers
- ⇒ Les fleurs ont été commandées et les massifs préparés
- ⇒ 2 séquoias ont été plantés Place de la République
- ⇒ Le mobilier urbain a été lavé

☞ **Travaux en cours :**

- ⇒ Réalisation d'un plateau routier à l'intersection des rues des Marronniers et des Cèdres Bleus

☞ **Travaux à venir :**

- ⇒ Installation d'un interphone avec vidéo à l'entrée du bâtiment périscolaire pour filtrer l'accès aux installations (Plan Vigipirate)
- ⇒ Remplacement de la porte d'entrée à l'atelier municipal suite à intrusion
- ⇒ Pose de signalétique pour le cheminement et l'accès des handicapés

4. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS POUR RAVALEMENTS DE FAÇADES

Le Maire rappelle que depuis 2015 la Commune subventionne les **particuliers** dans le cadre des **travaux de ravalement de façades**.

Il indique que, même s'il s'agit d'investissement destiné aux administrés, il y a lieu d'amortir les sommes versées.

Il propose donc de fixer la durée des amortissements et de reprendre les exercices 2015 et 2016 dans le budget 2017.

Le Conseil Municipal décide de **fixer la durée d'amortissement à 5 ans** et de **reprendre** au budget les amortissements **2015 et 2016**.

5. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A UNE COMMUNE

Monsieur RAFFEL explique à l'Assemblée que **Monsieur Denis LEGRAND**, Adjoint d'Animation, sollicite sa **mise à disposition à la Commune de Les Forges** pour encadrer les **Nouvelles Activités Péricolaires (NAP)**.

Il indique qu'une **convention** entre les 2 communes a été établie afin de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal **autorise le Maire à signer la convention** à intervenir entre la **Commune de Chavelot** et la **Commune de Les Forges**, sachant que Monsieur Denis LEGRAND est mis à disposition **3h30 par semaine** les jeudis et vendredis.

6. COMPTE ADMINISTRATIF M14 – COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Monsieur RAFFEL présente le **Compte Administratif 2016 M14** (Budget Principal) conforme au **Compte de Gestion du Percepteur** ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

• Recettes	1 537 109.24 €
• Dépenses	1 529 098.41 €

faisant ressortir :

⇒ un excédent de fonctionnement	+ 8 010.83 €
--	---------------------

Section d'Investissement :

• Recettes	334 226.36 €
• Dépenses	213 657.47 €

faisant ressortir :

⇒ un excédent d'investissement	+ 120 568.89 €
---------------------------------------	-----------------------

Résultats 2015 reportés:

• Fonctionnement	+ 62 023.30 €
• Investissement	- 220 699.77 €

faisant ressortir, pour 2016, un résultat global de clôture :

• Fonctionnement	+ 70 034.13 €
• Investissement	- 100 130.88 €

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a **approuvé** le **Compte Administratif** de l'exercice **2016** du budget principal **M14** conforme au Compte de Gestion du Percepteur.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET COMMUNAL M14

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé **d'affecter** la somme de **70 034.13 €** en **recettes d'investissement** au Budget 2017 afin de financer le déficit d'investissement de **100 130.88 €**, sachant qu'une subvention de **5 800.00 €** reste à être encaissée en 2017. Il reste donc en plus à financer la somme de **24 296.75 €**.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – M49 – COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Monsieur RAFFEL a présenté le **Compte Administratif 2016 M49** (Budget annexe Eau-Assainissement) conforme au Compte de Gestion du Percepteur ainsi qu'il suit :

Section d'Exploitation :

• Recettes	334 699.47 €
• Dépenses	268 938.09 €

faisant ressortir :

⇒ un excédent d'exploitation	+ 65 761.38 €
-------------------------------------	----------------------

Section d'Investissement :

• Recettes	58 928.81 €
• Dépenses	10 163.73 €

faisant ressortir :

⇒ un excédent d'investissement	+ 48 765.08 €
---------------------------------------	----------------------

Résultats 2015 reportés:

• Exploitation	+ 257 127.48 €
• Investissement	+ 434 459.11 €

faisant ressortir, pour 2016, un résultat global de clôture :

• Exploitation	+ 322 888.86 €
• Investissement	+ 483 224.19 €

soit un **résultat global de clôture** de **+ 806 113.05 €**

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a **approuvé** le **Compte Administratif** de l'exercice **2016** du budget principal **M49** conforme au Compte de Gestion du Percepteur.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 + BUDGET ANNEXE M49

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé de **reporter le résultat d'exploitation 2016**, soit **322 888.86 €**, en **recettes d'exploitation**, article **002**, au budget de l'exercice **2017**.

10. TARIFS 2017

Seul le tarif des locations de salles a légèrement augmenté.

11. ALSH – RÉMUNÉRATION DES ENCADRANTS

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la rémunération des **animateurs saisonniers**. Elle reste donc fixer, conformément à la délibération n°019/2016, à :

- **Animateur BAFA :** **735.00 €** pour un mois
 185.00 € pour une semaine
 37.00 € pour une journée

- **Stagiaire BAFA :** **670.00 €** pour un mois
 168.00 € pour une semaine
 34.00 € pour une journée

- **Sans diplôme :** **610.00 €** pour un mois
 155.00 € pour une semaine
 31.00 € pour une journée

12. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITÉ 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accorde **l'indemnité de conseil au Receveur Municipal** au taux de **100 %**, étant entendu qu'elle est calculée sur les réalisations budgétaires des 3 dernières années, ce qui représente une somme de 700 à 800 € environ.

13. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Monsieur RAFFEL rappelle que les taux des impôts communaux ont subi une légère augmentation en 2016 alors qu'ils n'avaient pas augmenté depuis 2011. Il indique que l'Etat continue à baisser les dotations attribuées aux collectivités locales.

Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement attribuée à Chavelot :

- en 2014 : 134 000 €
- en 2015 : 88 000 €
- en 2016 : 56 000 €
- en 2017 : 27 000 €

Il indique par ailleurs que les charges de fonctionnement sont de plus en plus importantes du fait des nombreux équipements dont est dotée la commune.

Pour ces raisons, et malgré la compensation de la Communauté d'Agglomération d'Épinal suite à l'augmentation de ses taux, la Commission des Finances propose **d'augmenter** les impôts de **3,4 %**.

Le conseil municipal **décide de fixer** les taux communaux à :

- Taxe d'habitation : **7.61 %**
- Taxe foncière **7.36 %**
- Taxe foncier non bâti : **16,33 %**

14. MAISON DE CHAVELOT : TARIFS

Monsieur RAFFEL indique que les **tarifs** de la **Maison de Chavelot** sont restés inchangés depuis 2012. Il propose de les revoir ainsi que les modalités concernant la location aux employés communaux et aux associations de la commune. Dans ce cadre, il suggère de facturer les couverts, la casse et les fluides.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de **louer gratuitement** la Maison de Chavelot une fois par an aux **employés communaux** et aux **associations de Chavelot**. Les couverts, la casse et les fluides ne seront pas facturés.

Il décide **d'augmenter** quelque peu **les tarifs** qui sont inscrits dans la délibération générale des tarifs.

15. BUDGET COMMUNAL M14 2017

Le Maire présente le Budget principal M14 en donnant des explications quant aux chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il précise que l'établissement du budget est de plus en plus difficile du fait qu'il ne dégage plus aucun autofinancement.

La section de **fonctionnement** est **de plus en plus importante**, bien que calculée au plus juste.

La section **d'investissement** a, quant à elle, été **revue à la baisse** eu égard aux travaux qui avaient été envisagés mais aussi par rapport aux déficits antérieurs qu'il faut absorber. Un emprunt a été inscrit sachant qu'il peut ne pas être réalisé.

Ceci étant, le Conseil Municipal **a adopté le Budget communal M14 de l'année 2017 par 13 voix pour et 2 abstentions.**

Section de Fonctionnement	1 671 000.00 €
Section d'Investissement	456 000.00 €

16. BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT M49 2017

Le Maire présente le Budget Primitif 2017 en donnant les grandes lignes et répond aux questions des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications tant sur la Section d'Exploitation que sur celle de l'Investissement, **a adopté le Budget annexe Eau-Assainissement M49 de l'année 2017 par 15 voix pour.**

Section d'Exploitation	620 000.00 €
Section d'Investissement	554 900.00 €

17. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS)

Monsieur RAFFEL indique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de réaliser un **rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau.**

Il précise que le taux de rendement est de **86,4 %** mais que les fuites sont importantes, de même pour les volumes non comptés qui représentent **34 500 m³**. Le volume de service, utilisé pour tous les bâtiments communaux, est de **6 000 m³**.

Le Conseil Municipal **adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau de l'année 2016.**

18. SCOT – MISE A DISPOSITION DES DONNÉES NUMÉRIQUES DE GRDF

Monsieur RAFFEL explique que dans le cadre de la planification énergétique menée par le SCOT, celui-ci a besoin des données géographiques du réseau gaz de la Commune détenues par GRDF.

Le Conseil Municipal **autorise GRDF à mettre à disposition du Schéma de Cohérence Territoriale les données concernant le réseau de distribution gaz de la Commune.**

19. Communauté d'Agglomération d'Epinal : Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Désignation des représentants

Monsieur RAFFEL explique que suite au nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal comprenant 78 communes, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges doit être recomposée. Il rappelle que Messieurs THOMAS et FERINA avaient été désignés pour siéger à la CLETC de l'ancienne Agglo composée de 36 communes. Il propose de les désigner à nouveau.

Le Conseil Municipal a désigné Messieurs **THOMAS** et **FERINA**, respectivement membres titulaire et suppléant, pour siéger à la **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.**

20. INDEMNITÉS DES ÉLUS – RELÈVEMENT DE L'INDICE BRUT TERMINAL

Le Maire explique que les indemnités des élus ont subies une **augmentation** conformément au décret 2017-85 du 26 Janvier 2017.

Il rappelle que lors de l'installation du Conseil Municipal en 2014, l'indice brut **1015** de la Fonction Publique était la référence. Or, ce décret impose l'indice brut **1022**, indice brut sommital de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal a **décidé** de ne pas se référer à l'indice brut 1022 mais à **l'indice brut sommital de la Fonction Publique.**

21. QUESTIONS DIVERSES

- Subvention attribuée à Monsieur Stéphane VALENTIN par l'Agence Nationale de l'Habitat et par la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour ses travaux d'isolation
- Information SICOVAD : 47 sapins ont été déposés Place de la République
- Repas des Personnes Agées : 26 Avril 2017
- Rappel : élections présidentielles le 23 Avril prochain

La séance est levée à 21h00

Délibération n°	n° Actes	Objet
007/2017	7-10	Amortissements - Complément
008/2017	4-1-8	Mise à disposition du personnel
009/2017	7-1-1-3	Compte Administratif 2016 – M14 – Compte de Gestion du Percepteur
010/2017	7-1-1-1	Affectation du Résultat 2016 – Budget communal M14
011/2017	7-1-1-3	Compte administratif 2016 – M49 – Compte de gestion du Percepteur
012/2017	7-1-1-1	Affectation du Résultat 2016 – Budget annexe M49
013/2017	7-1-2	Tarifs 2017
014/2017	4-1-2	Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités 2017
015/2017	4-1-2	Taux des contributions directes pour 2017
016/2017	7-1-1	Budget communal M14 – 2017
017/2017	7-1-1	Budget annexe eau - assainissement M49 – 2017
018/2017	9-1-3	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable(RPQS)
019/2017	9-1-3	SCOT : Mise à disposition des données numériques à GRDF

020/2017	5-5	Communauté d'Agglomération d'Épinal : Composition de la Commission Locale d'Évaluations des Transferts de Charges – Désignation des représentants
021/2017	5-3-6	Indemnités des élus – Relèvement de l'indice de référence

Le Président de séance,
Le Maire,

Paul **RAFFEL**

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	Procuration donnée à Monsieur Claude THOMAS
KURTZMANN Alexandra	Procuration donnée à Monsieur Francis ALLAIN
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	Procuration donnée à Monsieur Christian FERINA
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	
THOMAS Claude	